



**CENTRE PUBLIC D'ACTION
SOCIALE DE HELECINE**

Déclaration de politique sociale 2019-2024

Le décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale impose la mise en place au sein de chaque CPAS d'un Programme Stratégique Transversal (PST).

Le PST est un « *outil de gouvernance pluriannuel qui reprend la stratégie développée par le Conseil de l'action sociale pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés. Cette stratégie se traduit par le choix d'objectifs opérationnels, de projets et d'actions, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition* ». ¹

Le point de départ de la mise en place du PST est la déclaration de politique sociale que le Conseil de l'action sociale doit adopter dans les deux mois de son installation ².

Cette déclaration de politique sociale comporte les principaux projets politiques en matière sociale que le Conseil entend impulser et mener durant cette législature.

~

Le CPAS de Hélecine doit toujours faire plus avec moins ³! En effet, alors que le travail à fournir ne cesse d'augmenter, que les matières formant son « *core business* » se multiplient et se complexifient et que les besoins/attentes du public s'intensifient et se diversifient... force est de constater que les ressources financières (et par conséquent les ressources humaines) de notre petite structure ne suivent pas la même tendance...

Le PST peut donc apparaître comme un outil approprié face à ce constat quelque peu alarmant aux fins de rechercher la performance optimale de notre CPAS.

Les axes que nous entendons suivre pendant cette nouvelle législature sont les suivants: tout d'abord, le maintien et le renforcement des services existants et ensuite l'ouverture à de nouvelles perspectives.

¹ Article 3 du décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale.

² Il appert que la plupart des conseils de l'action sociale de la Région wallonne ne seront pas en mesure d'adopter la déclaration de politique sociale dans les délais impartis. Le délai est très court, cette obligation est totalement nouvelle pour les CPAS... Aucune forme de tutelle n'est toutefois prévue en cette matière et aucune sanction ne peut être prise. L'essentiel est de s'inscrire dans la dynamique du PST.

³ Malgré une nette augmentation en 2019 de la dotation communale (280.000 € en 2019 et 265.000 € en 2018).

I. MAINTIEN & RENFORCEMENT DES SERVICES EXISTANTS

Le CPAS de Hélécine ne s'est jamais recroquevillé sur ses missions légales de base.

En effet, en sus de son service social général et de son service administratif, le CPAS de Hélécine a développé de nombreux services et projets.

Citons notamment :

- un service 'Insertion socio-professionnelle',
- un service de médiation de dettes,
- un service de brico-dépannage,
- un service d'aide aux familles et aux personnes âgées,
- une Initiative Locale d'Accueil (ILA),
- une permanence juridique,
- un service de guidance budgétaire,
- un plan grand froid,
- un plan canicule,
- un service de distribution de colis alimentaires,
- une offre de logement consistant en des logements d'urgence, un logement de transit et un logement à loyer modéré.

Ces différents services doivent être maintenus. Ils rencontrent tous des besoins et attentes.

Une attention particulière doit être apportée à chacun d'eux aux fins – si besoin en est – de les renforcer et/ou de les réorganiser.

Nous pensons, par exemple, aux actions suivantes :

- Favoriser l'accueil au sein du CPAS ;
- Améliorer la communication du CPAS non seulement à l'égard de ses usagers mais également de l'ensemble de la population (notamment par l'édition d'un guide CPAS);
- Développer une administration bienveillante, performante et participative ;
- Veiller au bien-être au travail & à la bonne collaboration politique/administration ;
- Développer/Consolider les synergies entre la Commune et le CPAS;
- Développer/Consolider des synergies avec d'autres CPAS et/ou autres partenaires ;
- Améliorer la qualité d'accueil au sein de l'ILA ;
- Développer et structurer la distribution de l'aide alimentaire ;
- Développer l'offre de logement social ;
- Réorganiser les attributions des agents administratifs et des travailleurs sociaux aux fins d'optimiser le fonctionnement de l'administration...

II. NOUVELLES PERSPECTIVES

A. Mobilité

La mise sur pied d'un taxi social permettrait d'assurer le maintien du lien social via une mobilité garantie à un coût modéré pour toute personne résidant sur le territoire d'Hélécine rencontrant des

difficultés de déplacement (une attention particulière serait réservée aux besoins et attentes des aînés et de la jeunesse).

B. Coordination sociale

Afin de rationaliser et d'éviter la dispersion des moyens, il serait utile de constituer une coordination sociale au sein du CPAS de Hélécinne. Cette coordination rassemblerait les différents acteurs sociaux intervenant sur le territoire communal, favoriserait la concertation et permettrait d'assurer une meilleure communication des activités à caractère social proposées sur le territoire communal.

C. Ecrivain public

La création d'un « Espace écrivain public » participerait à lutter contre la forme d'inégalité que représente l'accès à l'écriture épistolaire ou numérique. La permanence d'un Ecrivain public sur le territoire d'Hélécinne aurait pour fonction de permettre aux personnes d'exprimer, avec leurs propres mots, leurs requêtes, émotions ou envies et de faciliter la compréhension des courriers personnels, officiels ou administratifs.

D. Espace public numérique (EPN)

L'ouverture d'un Espace public numérique (EPN) permettrait de lutter contre l'exclusion numérique.

Un EPN est une structure de proximité ouverte à tous équipée de matériel informatique et connectée à Internet. Cet espace offrirait de l'accès et de l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable.

E. Création des cellules « Handicontact », « Logement » et « Energie »

La création de cellules « Handicontact », « Logement » et «Energie » permettrait d'offrir à la population un référent de proximité en matière d'handicap, de logement et d'énergie. Ces référents proches et accessibles joueraient un rôle de centralisation des informations, d'aide et de soutien.

F. Tendre vers une commune zéro déchet

Des actions de sensibilisation/information/ mise en mouvement du public cible du CPAS ainsi que de l'ensemble de la population pourraient être menées.

G. Aide à la création d'une maison médicale

Le PST n'est nullement une démarche figée mais bien au contraire dynamique, amenée à évoluer dans le temps.

Le PST sera l'occasion d'une plus grande optimisation de l'allocation des ressources afin de garder la trajectoire budgétaire.

Notre ambition : être un CPAS de proximité, accessible, dynamique, QUI FAIT BEAUCOUP AVEC PEU !